

Séance du Conseil Municipal du 18 novembre 2014

Sous la présidence de M. le Maire

Etaient présents : UHLMANN Christian – KIEFFER Christophe – UHLMANN Jean-Marc –
BLOTTIER Martine – FRENKEL Jean-Louis – BURGER Patrick BIANCHI
Nathalie – FRITZ Julien

Absents excusés : QUIEVREUX Jean-Luc
ALLHEILLY Nicolas

ORDRE DU JOUR :

- 1) Adoption du PV de la séance du 13 octobre 2014
- 2) Aides du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2014-2015
- 3) Modification des statuts de la communauté de communes du Pays de Marmoutier-Sommerau
- 4) Demandes de subvention de l'office Municipal des sports et loisirs de Marmoutier
- 5) Avenant entreprise KLEINCLAUS Salle Multifonctions
- 6) Bons d'achat destinés au personnel communal
- 7) Rapport annuel 2013 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable
- 8 Convention de mise à la disposition d'une future association d'un hangar comportant un alambic ainsi qu'un verger communal
- 9) Communication et Divers

2014-11-01 – Adoption du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2014

Le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2014 est adopté à l'unanimité.

2014-12-02 Aides du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2014-2015

Le maire expose au conseil municipal que selon l'article 125 de la loi de finances pour 2014 le fonds pour l'accompagnement de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires a été prorogé. La demande des aides du fonds peut être transmise jusqu'au 30 novembre 2014 à la délégation régionale de l'agence de services et de paiement. La commune pourra bénéficier d'une aide de 50 € par élève ou 90 € par élève si la commune est éligible à la dotation de solidarité rurale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Sollicite auprès de l'Etat les aides prévues par le fond d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2014-2015, soit 50 € par élève scolarisé,
- Sollicite auprès de l'Etat le versement de la majoration forfaitaire de 40 € par enfant au titre de la Dotation de Solidarité Rurale,
- Autorise le maire à signer les pièces à intervenir

2014-12-03 – Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau.
Modification des statuts

Le maire soumet à l'assemblée la délibération du conseil de Communauté adoptée le 17 septembre 2014 pour modifier les statuts de la communauté de communes annexés à l'arrêté préfectoral du 23 avril 2013.

Cette décision vise à apporter des changements dans la compétence scolaire, qui sera libellée de la manière suivante :

COMPETENCES OPTIONNELLES

5. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

- Etude de projets, construction, aménagement, entretien et gestion des écoles préélémentaires et élémentaires déclarées d'intérêt communautaire. Sont déclarées d'intérêt communautaire les écoles maternelles et les écoles élémentaires localisées à Allenwiller et à Marmoutier,
- Service des écoles pour les communes de Dimbsthal et Hengwiller,

Le Maire ajoute que l'aboutissement de la démarche nécessite l'accord de la majorité qualifiée prévue par l'article L5211-20 du Code des collectivités territoriales.

Décision du Conseil Municipal :

Le conseil municipal, après délibération décide, à l'unanimité des membres présents d'approuver la modification des statuts telle qu'elle est mentionnée ci-dessus.

2014-12-04 – Demande de subventions OMSLC (office municipal des sports loisirs et culture de Marmoutier.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'accorder une subvention de 100 € à l'office municipal des sports de Marmoutier pour organiser les festivités de Noël sur la place de l'Abbatiale à Marmoutier. Cette somme sera prélevée des subventions diverses compte 6574 et attribuée à l'office municipal des sports loisirs et culture de Marmoutier.

2014-12-05 – Extension de la salle polyvalente – avenant n° 1 KLENCLAUSS lot 2 – charpente bois

Le maire explique au conseil municipal qu'il était indispensable de renforcer la charpente existante suite au percement de l'ouverture entre le bâtiment existant et l'extension. Le montant de ces travaux s'élève à 1.284 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à signer cet avenant pour un montant de 1.284 € TTC avec l'entreprise KLEKNCLAUSS de 67350 DAUENDORF.

2013-12-06 -Achat de bons-cadeau destinés au personnel communal

Le Maire propose au conseil municipal d'accorder au personnel communal à l'occasion des fêtes de fin d'année des bons d'achat au Centre « LECLERC » de Marmoutier.

Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité des membres présents d'accorder à chaque agent communal un bon d'achat de 120 € au Centre Commercial « LECLERC de Marmoutier .Il autorise le Maire à faire les démarches nécessaires en vue de l'acquisition de ces bons.

Les agents concernés sont : Mme Jeannine KIEFFER : 1 bon d'achat de 120 € - M. Jean-Marc UHLMANN : 1 bon d'achat de 120 € - Mme M. Thérèse GASSER : 1 bon d'achat de 120 €.

Le montant total de la dépense, à savoir 360 € sera imputée au budget primitif 2014 chapitre 6232

2014-12-07 – Approbation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'eau potable

Après avoir donné lecture du rapport annuel 2013 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable présenté par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin, le maire propose d'approuver ledit rapport.

Le conseil municipal, après délibérations, approuve le rapport annuel 2013 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable

2014-12-08 – Convention de mise à la disposition d'une association d'un hangar contenant un alambic ainsi qu'un verger communal.

Le maire soumet au conseil municipal un projet de convention de mise à disposition d'une association d'un verger communal et d'un hangar contenant un alambic. Après avoir apporté quelques modifications au contenu de cette convention, le maire informe le conseil municipal que celle-ci sera transmise au service juridique du Département pour avis. La convention sera signée après réception de cet avis.

Communications et divers

Le conseil municipal souhaite que les riverains de la rue du Schneeberg soient consultés sur la limitation de vitesse dans cette rue.

Le Maire,
Marcel BLAES

UHLMANN Christian

KIEFFER Christophe

UHLMANN J. Marc

BLOTTIER Martine

BIANCHI Nathalie

FRENKEL Jean Louis

BURGER Patrick

FRITZ Julien